

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche
Service Développement des Grands Projets
0413311409

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 18 OCTOBRE 2019
SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. GERARD GAZAY**

**OBJET : Rapport financier de l'agence de développement et de réservation touristique
Provence Tourisme au titre de l'exercice 2018.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué au développement économique et à l'emploi, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

L'agence de développement et de réservation touristique Provence Tourisme est chargée, conformément aux dispositions de l'article L132-2 du Code du tourisme, de préparer et de mettre en œuvre la politique touristique du Département, notamment en matière de développement, d'aménagement, de promotion et de communication.

Notre collectivité est liée à Provence Tourisme par la convention-cadre, adoptée pour la période 2018-2021 par la délibération n°271 de la Commission permanente du 15 décembre 2017.

Pour accomplir ses missions, Provence Tourisme bénéficie de subventions annuelles du Conseil départemental qui, par ailleurs, met à sa disposition des locaux.

En 2018, le Conseil départemental lui a attribué une subvention de fonctionnement de 4 301 000 € ainsi que des aides exceptionnelles de 2 850 000 € pour la mise en œuvre de Marseille Provence Gastronomie 2019 (MPG2019).

L'article L132-6 du Code du Tourisme prévoit que le rapport financier de l'Agence fasse l'objet d'un examen par le Conseil départemental siégeant en séance plénière.

Le rapport financier de l'exercice 2018 de Provence Tourisme a été adopté à l'unanimité lors de l'Assemblée générale du 14 juin 2019.

Les documents comptables relatifs à l'année 2018 ainsi que le rapport du commissaire aux comptes sont annexés au présent rapport.

De l'ensemble de ces éléments, il ressort qu'au titre de l'année 2018 :

- Le bilan de l'exercice présente un total de 6 372 344 €
- Le compte de résultat affiche un total des produits de 5 433 217 € et un total des charges de 4 947 160 € dégageant ainsi un résultat égal à 486 057 €
- Des indemnités de départ à la retraite ont été versées à hauteur de 181 188 €

- Les contributions apportées à titre gracieux par le Département s'élèvent à 219 378, 94 € dont 222 101,45 € pour le loyer de l'immeuble Montesquieu, 5 960,40 € pour le loyer du parking Félix Baret, 23 417,26 € pour le loyer du local boulevard de Plombières,
- Les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants s'élèvent à 248 529,05€

Enfin, conformément à sa mission, le commissaire aux comptes a procédé au contrôle des comptes dont il atteste la régularité et la sincérité.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil départemental de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL